

AMBASSADE DE FRANCE

BONN, le 25 septembre 1990

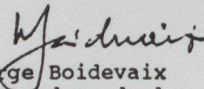
Monsieur le Secrétaire d'Etat,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 25 septembre au sujet de la Convention du 19 juin 1951 entre les Etats Parties au Traité de l'Atlantique Nord sur le statut de leurs forces, de l'Accord du 3 août 1959 complétant cette Convention en ce qui concerne les forces étrangères stationnées en République fédérale d'Allemagne, et des Accords qui s'y rapportent, dont le texte français est le suivant :

"Voir la Note de la République fédérale de l'Allemagne du 25 septembre 1990"

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de la République française accepte le contenu de votre lettre. Par conséquent, votre lettre, cette réponse et les réponses des Ambassadeurs des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume de Belgique, du Canada, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Royaume des Pays-Bas constitueront un accord entre nos gouvernements qui entrera en vigueur, après l'accomplissement des procédures constitutionnelles requises en République fédérale d'Allemagne, lorsque l'unité de l'Allemagne sera réalisée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'assurance de ma très haute considération.

  
Serge Boidevaix  
Ambassadeur de la  
République française

S. Exc. M. Hans Werner Lautenschlager  
Secrétaire d'Etat au Ministère  
des Affaires Etrangères de la  
République fédérale d'Allemagne